



France gaz
renouvelables



*Communiqué de presse
Paris, le 14 juin 2023*

La filière biométhane se félicite des textes publiés par le gouvernement pour relancer la dynamique de la filière

Depuis plusieurs mois, la filière a alerté le gouvernement sur le coup d'arrêt de sa dynamique de développement et de la nécessité d'une revalorisation du tarif d'achat.

La publication des textes hier au JO confirme que **les principales demandes de la filière ont été entendues et retenues par le gouvernement** : annualisation de la capacité maximale de production, indexation du coefficient K permettant le calcul du tarif d'achat du biométhane et du coefficient L pour les contrats déjà signés, neutralisation de la dégressivité automatique du tarif, suppression de la baisse du tarif en cas de subvention Ademe (Coef Rai)... **La filière s'en félicite.**

Ces textes introduisent également des mesures supplémentaires d'efficacité énergétique. La filière reconnaît le besoin d'optimisation des rendements dans le contexte actuel de crise énergétique et climatique et souligne que les producteurs sont déjà fortement engagés pour optimiser les coûts de production et notamment d'énergie.

Ces différentes mesures sont portées de longue date par les représentants de la filière. La filière est très satisfaite de ces échanges et de l'écoute du gouvernement. **Il s'agit de mesures nécessaires pour le développement de la biométhanisation en France.** Ces textes devront être complétés dans les prochains mois par le lancement d'un nouvel appel d'offre et la mise en place des certificats de production de biométhane (CPB).

Ces signaux démontrent que le biométhane est un vecteur important de la décarbonation de nos usages. **Dès 2030, la filière peut produire en France 70 TWh de gaz renouvelables (20 % de notre consommation).**

Le biométhane est plus qu'une énergie renouvelable : il conforte la production agricole en apportant un revenu complémentaire aux exploitants et il est au cœur d'une véritable économie circulaire en valorisant des déchets locaux. La filière est mobilisée pour participer aux discussions en cours sur la prochaine loi de programmation Énergie-Climat (LPEC), SNBC, PPE pour donner toute sa place aux gaz renouvelables.

A propos de France Gaz Renouvelables

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, le Club Biogaz ATEE, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Storengy, Swen Capital Partners, Terega et SPEGNN. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique.

Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr / @GazRenouvFrance



France gaz
renouvelables



Contact presse - Agence Proches - Mélanie Farge - melanie.farge@agenceproches.com - 07 63 13 42 10

A propos du Syndicat des énergies renouvelables (SER)

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le SER sur www.enr.fr /Twitter @ser_enr et LinkedIn Syndicat des énergies renouvelables

Contact presse : Cynthia Kari - cynthia.kari@enr.fr - 07 87 14 71 26

A propos du Club Biogaz ATEE

Créé en 1999, le Club Biogaz de l'ATEE favorise l'essor et le développement des filières de production et de valorisation du biogaz. Interlocuteur des pouvoirs publics, il se définit comme l'interprofession du biogaz en France. Le Club Biogaz de l'ATEE rassemble les principaux acteurs français concernés par le biogaz (plus de 260 structures) et encourage la mise en commun d'expériences et des compétences de ses adhérents.

L'Association technique énergie environnement (ATEE) est une association professionnelle française dont le but est la promotion de l'efficacité énergétique dans les entreprises et les collectivités, l'information sur les enjeux environnementaux liés à l'énergie et le soutien aux énergies renouvelables. Elle compte 2 500 adhérents et publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie. Avec ses 6 clubs thématiques (CEE, Biogaz, Power-to-gas, Stockage d'énergies, Cogénération, Pyrogazéification) et ses 11 délégations régionales, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexion pour ses adhérents permettant de confronter les points de vue et de capitaliser les retours d'expérience. L'ATEE organise chaque année près de 100 événements d'information et visites d'installations techniques dans toute la France. A propos de l'ATEE – <https://atee.fr/>

Contact presse : Carine Fadat – c.fadat@atee.fr - 06 23 37 60 60

A propos de France gaz

France gaz (www.francegaz.fr) représente la filière gazière française en charge de tous les gaz combustibles (gaz naturel, gaz renouvelables, gaz liquides, hydrogène). Elle regroupe les acteurs gaziers présents sur l'ensemble de la chaîne gazière engagés pour produire des gaz renouvelables, viser la neutralité carbone en 2050, assurer la sécurité d'approvisionnement de la France, et permettre à tous les clients d'être des acteurs engagés de la transition énergétique. Membre du Conseil Supérieur de l'Énergie, du Medef, France gaz est également membre des associations européennes : Eurogas, Marcogaz ainsi que de l'Union Internationale du Gaz.

Contacts presse – Agence Coriolink – Urielle Dutartre – urielle.dutartre@coriolink.com – 06 62 82 71 62